

# Demande de permis Centre de vinification et de brassage

(matières premières et équipements destinés à la fabrication domestique de bière ou de vin)

## 1 Renseignements sur le demandeur

### Demande faite au nom d'un particulier (personne physique)

Mme  M.  Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Remplissez l'annexe A.1 et joignez-la à la demande.

### Demande faite au nom d'une personne morale (compagnie ou organisme sans but lucratif)

Nom de la personne morale : \_\_\_\_\_

Remplissez les annexes A et A.1 et joignez-les à la demande.

### Demande faite au nom d'une société (deux personnes ou plus)

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Remplissez les annexes A et A.1 et joignez-les à la demande.

### Adresse du demandeur et numéro d'entreprise du Québec

Numéro, rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) : \_\_\_\_\_ Poste \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : \_\_\_\_\_

## 2 Renseignements sur l'établissement

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Numéro, rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) : \_\_\_\_\_ Poste \_\_\_\_\_ Numéro de l'établissement (si connu) : \_\_\_\_\_

## 3 Adresses de correspondance

Adresse de courriel : \_\_\_\_\_  Je consens à recevoir de la correspondance par courriel.

Adresse postale (si différente de celle indiquée à la section 2)

Numéro, rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

#### 4 Renseignements sur la personne chargée d'administrer l'établissement

La personne chargée d'administrer l'établissement est responsable des activités quotidiennes du commerce.

Vous devez nous aviser de tout changement dans les 10 jours suivant celui-ci.

Mme  M.  Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Remplissez l'annexe A.1 et joignez-la à la demande.

#### 5 Nouvelle demande à la suite du non-paiement d'un permis par le même demandeur

La demande doit être faite dans les 30 jours suivant la décision de la Régie concernant la révocation.

Si le délai de 30 jours est dépassé, remplissez la section 6.

Cochez cette case pour remettre votre permis en vigueur.  Continuez à la section 10.

#### 6 Nouvel établissement (aucun permis en vigueur)

Période d'exploitation : Annuelle  Saisonnière  Du  Mois  Jour au  Mois  Jour

À remplir seulement si la période d'exploitation est saisonnière.  
Il doit s'agir d'une période continue qui n'excède pas 183 jours.

Localisation (ex.: 1<sup>er</sup> étage, 2<sup>e</sup> étage) : \_\_\_\_\_

Notez que plusieurs titulaires différents peuvent exploiter un permis d'alcool à la même adresse. Les périodes d'exploitation ne doivent pas se chevaucher et chacune d'entre elles ne doit pas excéder 183 jours.

Option « fabrication domestique » : Oui  Non

L'option « fabrication domestique » permet au titulaire de mettre à la disposition de ses clients l'espace et l'équipement nécessaires à la fabrication de bière ou de vin pour leur usage personnel. Cet espace doit être délimité et accessible uniquement aux clients utilisant ce service.

#### 7 Cession de l'établissement (changement de titulaire)

La demande doit concerner un commerce dans lequel un permis en vigueur est déjà exploité et pour lequel il y a eu un changement de titulaire du permis dans le cadre d'une cession, c'est-à-dire à la suite d'un achat, d'une location ou d'une reprise de possession.

Cession faisant suite à : un achat  une location  une reprise de possession

Avez-vous l'intention d'exploiter immédiatement le permis déjà en vigueur? Oui  Non

Désirez-vous apporter des modifications au permis déjà en vigueur?

Oui  Continuez à la section 9. Non  Continuez à la section 10.

Notez que les modifications demandées prendront effet après le traitement complet de la cession.

#### 8 Demande d'autorisation d'exploitation temporaire à la suite d'un décès ou d'une faillite

Indiquez la situation visée :

Décès du titulaire  La Régie peut délivrer une autorisation d'exploitation temporaire au nom de la succession dans le cas d'un décès.

Faillite  Seuls un liquidateur, un syndic, un séquestre judiciaire ou conventionnel, ou un fiduciaire peuvent demander une autorisation temporaire.

Continuez à la section 10.

## 9 Modifications

### Changement d'endroit d'exploitation d'un établissement (nouvelle adresse)

Numéro, rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Type de changement :

Définitif  Ce changement doit se rapporter à un déménagement.  
Le commerce concerné sera désormais exploité à une nouvelle adresse.

Temporaire  Ce changement permet d'exploiter de façon temporaire, à une nouvelle adresse, le permis en vigueur. Il peut être choisi pour certaines raisons (ex. : rénovations). Ce choix est accordé à certaines conditions par la Régie.

S'il s'agit d'un changement temporaire, indiquez la période et les raisons de ce changement. : \_\_\_\_\_

### Révocation du permis en vigueur

Cochez cette case si vous désirez ne plus exploiter le permis.  Continuez à la section 10.

Numéro du permis : \_\_\_\_\_

### Modification de la période d'exploitation du permis

La modification de la période d'exploitation pour une période saisonnière doit être faite dans les six mois suivant la date anniversaire inscrite sur le permis. La modification de la période d'exploitation pour une période annuelle doit être faite 30 jours avant la fin de la période d'exploitation saisonnière.

Nouvelle période d'exploitation : Annuelle  Saisonnière  Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
Mois Jour Mois Jour

Numéro du permis : \_\_\_\_\_

À remplir seulement si la période d'exploitation est saisonnière.  
Il doit s'agir d'une période continue qui n'excède pas 183 jours.

### Addition ou retrait d'une option

Option « fabrication domestique » : Ajout  Retrait  Numéro du permis : \_\_\_\_\_

L'option « fabrication domestique » permet au titulaire de mettre à la disposition de ses clients l'espace et l'équipement nécessaires à la fabrication de bière ou de vin pour leur usage personnel. Cet espace doit être délimité et accessible uniquement aux clients utilisant ce service.

### Suspension volontaire du permis

Cochez cette case si vous désirez suspendre volontairement le permis en vigueur

Le permis ne peut être exploité pour toute la durée de la suspension.

Motifs : \_\_\_\_\_

Période : \_\_\_\_\_

## 10 Déclaration de la personne responsable de la demande

Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.

\_\_\_\_\_  
Prénom et nom (en lettres moulées)

Date : \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Consultez à la dernière page la liste des documents essentiels à fournir pour l'analyse de votre demande.

## Paiement

Le paiement par carte de crédit est privilégié. Cependant, il est possible d'effectuer votre paiement par tout autre mode.

Au besoin, veuillez communiquer avec nous par téléphone à l'un des numéros indiqués au bas de la page.

Visa  Mastercard  American Express

Nom et prénom du détenteur de la carte de crédit

Montant payé

Numéro de la carte

Code  
de sécurité \*

Date d'expiration  
de la carte

\* Trois derniers  
chiffres inscrits au  
verso de la carte.

(MMAA)

J'autorise la Régie des alcools,  
des courses et des jeux à prélever  
sur ma carte de crédit le montant  
requis pour ma demande.

## Tarifs

### Frais à payer au moment du dépôt de la demande

Nouvelle demande à la suite du non-paiement	152 \$
Nouvel établissement	152 \$
Cession (y compris l'autorisation d'exploitation temporaire)	454 \$
Renouvellement d'une autorisation d'exploitation temporaire	152 \$
Autorisation d'exploitation temporaire (faillite ou décès)	304 \$
Changement d'endroit d'exploitation (définitif ou temporaire)	304 \$
Modification de la période d'exploitation du permis	152 \$
Addition ou retrait d'une option	152 \$

Notez que des droits annuels devront être payés au moment de la délivrance du permis.

## Transmission de la demande

**Veuillez faire parvenir par courriel ce formulaire ainsi que les documents exigés à l'une des adresses suivantes :**

[demande.permisalcooolqc@racj.gouv.qc.ca](mailto:demande.permisalcooolqc@racj.gouv.qc.ca) (bureau de Québec)

[demande.permisalcooolmtl@racj.gouv.qc.ca](mailto:demande.permisalcooolmtl@racj.gouv.qc.ca) (bureau de Montréal)

Liste des documents à joindre à la demande de permis de centre de vinification et de brassage				
Documents devant être obligatoirement fournis avec la demande				
Liste des documents <i>Note : La Régie ne retourne aucun document et ne fournit aucun service de photocopie.</i>	Nouvel établissement	Cession d'un établissement	Changement permanent d'endroit d'exploitation	Modification d'un permis en vigueur
Titre de location (bail) ou de propriété de l'immeuble		X		
Titre de propriété du fonds de commerce (y compris les équipements, l'achalandage et l'inventaire)		X		
Annexes A et A.1	X	X		
Paiement <b>Note : Le paiement par carte de crédit est privilégié.</b>	X	X	X	X
Pour une demande d'autorisation temporaire à la suite d'un décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du certificat de décès</li> <li>• Copie du testament</li> </ul>			
Pour une demande d'autorisation temporaire à la suite d'une faillite (liquidateur, syndic, séquestre judiciaire ou conventionnel, fiduciaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve de nomination à ce titre</li> </ul>			
Documents à fournir pour la poursuite de l'analyse de votre dossier				
Titre de location (bail) ou de propriété de l'immeuble	X		X	
Annexes A et A.1 (seulement s'il y a un changement concernant les associés, les actionnaires, les administrateurs ou la personne chargée d'administrer l'établissement)			X	X
Certificat de conformité à la réglementation municipale d'urbanisme (seulement si l'option « fabrication domestique » est demandée)	X	X	X	X
Photos de la façade	X		X	
Photos démontrant la délimitation entre l'espace réservé à la fabrication domestique et celui où sont vendus les matières premières et les équipements.	X	X	X	X

Tous les documents et renseignements demandés doivent nous parvenir dans les délais requis. Tout retard pourra entraîner un délai supplémentaire dans le traitement de la demande. La Régie pourrait demander d'autres documents si elle le juge nécessaire.